



RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc intercommunale du Bas-Richelieu tenue en pré-sentiel au bureau de la Régie du 737, chemin des Patriotes à St-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 13 septembre 2023 à 17h00.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Monsieur Jean-Marc Bousquet, maire, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Ghislain Henri, conseiller, municipalité de St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Yanick Beauchemin, conseiller, municipalité St-Charles-sur-Richelieu

Monsieur Luc Brouillette, directeur général et greffier-trésorier

EST ABSENT :

Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 17h04 par M. Jean-Marc Bousquet, président.
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 août 2023
3. a) Rapport de filtration / août 2023
b) Rapport de fuites / août 2023
4. Comptes à payer / août 2023
5. Résolution pour renouvellement d'un emprunt au montant de 1 537 000\$
 - a) Acceptation de l'offre
 - b) Résolution de concordance et de courte échéance
6. Prévisions budgétaires et budget 2024
7. Mise à jour autorisation employés pour échanger chèques petite caisse
8. Délégation de Normand Teasdale et Luc Brouillette comme représentants de l'AIBR pour la négociation de la prochaine convention collective des employés
9. Permanence de Sébastien Allard-Martel
10. Servitude Énergir
11. Le plomb dans l'eau potable, plan d'action
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2023.09.045 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 9 AOÛT 2023**

2023.09.046 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2023 soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) **RAPPORT DE FILTRATION (QUALITÉ DE L'EAU) / AOÛT 2023**

Le conseil d'administration prend connaissance des rapports présentés.

b) **RAPPORT DE FUITES / AOÛT 2023**

Le conseil d'administration prend connaissance des rapports présentés.

4. **COMPTES À PAYER / AOÛT 2023**

2023.09.047 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'août 2023 représentant la somme de quatre cent vingt-six mille trois cent quinze dollars et trente-quatre cents (426 315.34\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. **RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 537 000\$**

a) **Acceptation de l'offre**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	13 septembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 septembre 2023
Montant :	1 537 000 \$		

Considérant que la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 septembre 2023, au montant de 1 537 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

36 400 \$	5,52000 %	2024
38 500 \$	5,52000 %	2025
40 800 \$	5,52000 %	2026
43 000 \$	5,52000 %	2027
1 378 300 \$	5,52000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,52000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

36 400 \$	5,55000 %	2024
38 500 \$	5,55000 %	2025
40 800 \$	5,55000 %	2026
43 000 \$	5,55000 %	2027
1 378 300 \$	5,55000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,55000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

36 400 \$	5,60000 %	2024
38 500 \$	5,40000 %	2025
40 800 \$	5,25000 %	2026
43 000 \$	5,25000 %	2027
1 378 300 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,31300

Coût réel : 5,61773 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE est la plus avantageuse;

2023.09.048 Il est proposé par : M. Yanick Beauchemin
appuyé par : M. Jonathan Chalifoux

Et résolu à l'unanimité
Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2023 au montant de 1 537 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2020-01. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

b) Résolution de concordance et de courte échéance

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 537 000 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-01	837 029 \$
2020-01	699 971 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-01, la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2023.09.049 Il est proposé par: M. Yanick Beauchemin
appuyé par: M. Jonathan Chalifoux

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	36 400 \$	
2025.	38 500 \$	
2026.	40 800 \$	
2027.	43 000 \$	
2028.	45 600 \$	(à payer en 2028)
2028.	1 332 700 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET BUDGET 2024

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du budget de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu pour l'année 2024 et des prévisions au 31 décembre 2023.

2023.09.050 Il est proposé par: M. Yanick Beauchemin
appuyé par: M. Ghislain Henri

Et résolu à l'unanimité que le budget de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu pour l'année 2024 soit adopté tel que présenté par Monsieur Luc Brouillette, directeur général.

7. MISE À JOUR – AUTORISATION DES EMPLOYÉS POUR ÉCHANGER CHÈQUES DE PETITE CAISSE

2023.09.051 Il est proposé par: M. Jonathan Chalifoux
appuyé par: M. Ghislain Henri

Et résolu à l'unanimité que monsieur Érik Wattier, opérateur volant, soit autorisé à échanger les chèques de petite caisse de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu, au montant maximal de 425.00\$, à la Caisse Desjardins Région de St-Hyacinthe, dans le compte numéro 261404. Il est également résolu de demander à la Caisse de rayer les noms des anciens employés Jean Béliveau et Éric Beauregard des personnes autorisées à échanger les chèques de petite caisse.

8. DÉLÉGATION DE NORMAND TEASDALE ET LUC BROUILLETTE COMME REPRÉSENTANT DE L'AIBR POUR LA NÉGOCIATION DE LA PROCHAINE CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

2023.09.052 Il est proposé par: M. Yanick Beauchemin
appuyé par: M. Jonathan Chalifoux

Et résolu à l'unanimité que Monsieur Normand Teasdale, maire de Saint-Mathieu-de-Beloeil et Monsieur Luc Brouillette, directeur général soient délégués comme représentants de la Régie de l'AIBR pour la négociation de la prochaine convention collective des employés.

9. PERMANENCE DE SÉBASTIEN ALLARD-MARTEL

2023.09.053 Il est proposé par: M. Ghislain Henri
appuyé par: M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que Sébastien Allard-Martel, opérateur, ayant complété avec succès sa période de probation, devienne employé permanent à compter du 23 août 2023.

10. SERVITUDE ÉNERGIR

2023.09.054 Il est proposé par: M. Jonathan Chalifoux
appuyé par: M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que la Régie de l'AIBR consente à intervenir à un acte de servitude en faveur de ÉNERGIR, S.E.C. sur un immeuble connu et désigné comme étant une **PARTIE** du lot **SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE (Ptie 6 293 775)** du **Cadastre du Québec**, circonscription foncière de **Saint-Hyacinthe**, laquelle détient des droits sous forme de servitude sur ladite partie de lot ci-dessus mentionnée, et ce, en vertu d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe sous le numéro **247 629**, et que Luc Brouillette, directeur général, soit, par les présentes, autorisé à signer le susdit projet ainsi que tous les documents nécessaires pour et au nom de la régie. »

11. LE PLOMB DANS L'EAU POTABLE, PLAN D'ACTION 2022

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du Plan d'action 2022 concernant la présence de plomb dans l'eau potable.

2023.09.055 Il est proposé par: M. Jonathan Chalifoux
appuyé par: M. Ghislain Henri

Et résolu à l'unanimité de soumettre au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le Plan d'action 2023 préparé par la Régie de l'AIBR.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023.09.056 Il est proposé par : M. Yanick Beauchemin
appuyé par : M. Ghislain Henri

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 17h50.

RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2023

COMPTES PAYÉS EN AOÛT 2023

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
AIR LIQUIDE	1 082.38	Location du réservoir et oxygène
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 790.42	Assurances collectives - septembre
FIDUCIE DESJARDINS	1 948.49	REER collectif payé par Desjardins
FONDACTION	4 243.51	REER employés août 2023
HYDRO QUÉBEC	31 099.10	Électricité
MINISTÈRE DU REVENU	21 905.87	DAS payées par Desjardins
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	8 898.80	DAS payées par Desjardins
RETRAITE QUÉBEC	95.22	Régime des élus
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	1 012.66	Achats divers juillet
TELUS	925.35	Cellulaires et modems
VIDÉOTRON LTÉE	360.63	Téléphone usine
Total des comptes payés en août 2023	76 362.43 \$	

COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2023

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
AGISKA COOPÉRATIVE	197.93	Quincailleries diverses
AQUASAN LTÉE	8 570.41	Émulsion cationique
ANTONIO MOREAU (1984) LIMITÉE	1 062.09	Commande d'uniformes
BF-TECH INC.	189.71	Coude pyrolite
BIOVET INC.	5 261.45	Analyses d'eau
BOUSQUET DEBOSELAGE INC.	258.69	Réparation camion savana
BUROPRO CITATION INC.	53.14	Copies facturables
CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC.	379.86	Pierre
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LIMITED	2 461.84	Sulfate aluminium liquide à Saint-Charles
DÉPANNEUR LES PATRIOTES	1 760.37	Essence
EXCAVATION G. JEANNOTTE ET FILS INC.	2 555.54	Excavation
EXCAVATION MICHAEL G. LEBLANC INC.	488.64	Excavation entrée d'eau
GARAGE GUY LEBLANC INC.	231.61	Entretien sur le camion Ford F250
GLS LOGISTICS CANADA LTD	430.66	Frais de livraison
GROUPE MASKA INC.	615.98	Réparation du démarreur de la génératrice
JULIE GAGNON	34.83	Remboursement achats divers
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	20 313.77	Produits chimiques
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIÉS INC.	574.88	Pièces pour pompe doseuse épuration St-Denis et St-Charles
LINDE CANADA INC.	492.35	Location annuelle des bonbonnes
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	22.70	Huile pour petit moteur
MANUFACTURE SCORPION INC.	57.28	Raccord et robinet

MARTECH SIGNALISATION INC.	278.82	Panneaux pour purge
MARTIN HANDFIELD	450.00	Traversier
MASKA RÉFRIGÉRATION	513.25	Réparation thermopompe du bureau
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	239 619.93	Mise à niveau de l'usine
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	100.94	Manche de pelle et masse
PETITE CAISSE	33.60	Divers
POLYCHEM INC.	569.45	Pièces pour usine et laboratoire
RÉAL HUOT INC.	224.04	Porte-couteau pour fonte perpopipe
ROCH CHARRON TRANSPORT LIMITÉE	1 049.15	Excavation fuite d'eau
SANI PROTEX INC.	1 994.81	Transport et disposition des boues - sénécal
SERVICES SANITAIRES M. LEDUC INC.	1 384.30	Location de conteneur et disposition des boues
SODROX CHEMICALS LIMITED	4 822.92	Produits chimiques
STELM UNE DIVISION D'EMCO CORPORATION	91.98	Pièces pour réseau
SYNDICAT DES EMPLOYES - CSN	1 374.81	Cotisation août 2023
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	153.05	Entretien annuel
TENAQUIP LIMITÉE	256.07	Équipements de sécurité et produits d'entretien
TETRA TECH QI INC.	132.22	Dessin technique pour Saint-Marc-sur-Richelieu
UBA INC	10 151.71	Produits chimiques
UNIVAR CANADA LTÉE	38 436.25	Acide citrique
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	822.72	Produits pour laboratoire
VIDÉOTRON AFFAIRES	25.03	Téléphone bureau - interurbains
WOLSELEY CANADA INC.	1 454.13	Pièces pour le réseau

Total des comptes à payer au 31 août 2023	349 952.91 \$
--------------------------------------------------	----------------------

TOTAL DES COMPTES - AOÛT 2023	426 315.34 \$
--------------------------------------	----------------------